

ÉDITO | JOYEUSES FÊTES!

Les passagères et passagers à destination du vol vacances 21-22 sont priés de se présenter à la porte d'embarquement n° 21-12. Ce vol est réservé aux personnes munies d'un billet d'embarquement sur lequel la mention «*prof's à boutte*» est précisée.

La possession d'un passeport à jour est obligatoire avec une autorisation de sortie du territoire CSSPI et un visa temporaire d'une durée de deux semaines pour le pays de la tranquillité et de la sérénité.

Le décollage se fera en un clin d'œil et les turbulences en vol ne seront pas ressenties dans l'appareil qui est équipé du système «*j'ai la sainte paix*».

Escales prévues: bonheur, amour et plénitude!

Que ce congé vous offre l'occasion de voyager léger en emportant seulement le meilleur de 2021 et en vous permettant de revenir en pleine forme!

Au nom de toute l'équipe du SEPÎ: *Bonnes vacances!*

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010
DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



Consultation des personnes membres

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a lancé une consultation s'adressant aux personnes membres de ses syndicats affiliés quant au déroulement et aux résultats de la plus récente ronde de négociation nationale. En tant qu'enseignantes et enseignants membres du SEPÎ, vous êtes donc invités à faire connaître vos impressions et vos suggestions sur le processus ayant mené à la signature de l'Entente nationale 2020-2023.

La période de consultation a débuté le 29 novembre et prendra fin le 20 décembre 2021 à 23 h 59.

Pour les personnes intéressées à prendre part à la consultation, vous pouvez le faire en cliquant sur le lien ci-contre : <https://sondage.som.ca/pw21636p1>.

Prévoyez une vingtaine de minutes pour remplir le questionnaire qui est essentiellement composé de questions à choix de réponse. Pour toute question, n'hésitez pas à m'écrire.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

ENSEIGNANTES et ENSEIGNANTS!

Consultation
sur la négociation nationale 2020

➤ Du 29 novembre au 20 décembre 2021

FAE FEDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT | [lafae.qc.ca](https://www.lafae.qc.ca)

© FAE

FAE | APPEL À TÉMOIGNAGES

Profs de la FAE : à vos plumes!

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui veulent témoigner **par écrit** de leur vécu de prof en temps de pandémie. Nous regrouperons ces témoignages dans un recueil qui sera publié à l'été 2022.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé votre quotidien. Que retiendra l'histoire de ce moment unique et exigeant durant lequel vous avez continué de faire votre travail, dans des conditions difficiles? Nous vous invitons à témoigner de ces bouleversements vécus dans votre pratique, dans votre classe et dans votre établissement. Pour celles et ceux qui, dans 50 ans, se demanderont comment nous avons traversé cette crise sanitaire, ce recueil leur permettra d'avoir accès à des témoignages de profs qui auront vécu cet événement.

APPEL À TÉMOIGNAGES

PROF EN TEMPS DE PANDÉMIE

Date butoir
31 janvier 2022

Pour info et transmission du texte h.st-pierre@lafae.qc.ca

FAE FEDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

© FAE

Nous vous invitons à participer à ce devoir de mémoire.

Pour transmettre votre témoignage, rédigez un texte d'environ 1 500 mots relatant votre expérience, en utilisant le style littéraire de votre choix.

La date butoir pour soumettre votre texte est **le vendredi 31 janvier 2022**.

Veuillez transmettre votre texte en format Word à Mme Hélène St-Pierre à l'adresse suivante : h.st-pierre@lafae.qc.ca.

■ Source : Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

INFO | RETARD AU TRAVAIL

Avec l'hiver qui s'installe peu à peu, il est possible qu'en raison des intempéries vous arriviez en retard au travail. Fort heureusement, l'Entente locale (*clause 5-11.05*) prévoit que tout retard de moins de 45 minutes n'entraîne pas de coupure de traitement.

Vous n'avez donc pas l'obligation d'aménager un échange de temps avec un collègue puisque la personne qui vous remplacera doit être rémunérée pour son travail. En effet, cette personne, volontaire ou affectée au remplacement d'urgence à ce moment, doit être payée pour l'ensemble des minutes travaillées, à l'inclusion de celles

qu'on lui avait attribuées en tâche complémentaire pour être disponible à faire ce remplacement imprévu.

Par ailleurs, si vous avez été en retard pour plus de 45 minutes, la coupure de traitement est effectuée dans la banque de maladie ou traitée en congé autorisé non payé, selon votre choix. Prenez toutefois note que la clause 5-11.05 ne vous est d'aucun secours si vous êtes en retard trop souvent, de l'avis de votre direction.

- Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca
- Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

EDA/FP | CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 14^e édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*.

En plus de **recevoir une bourse de 750\$**, les lauréates et lauréats pourront incarner, s'ils/elles le désirent, les «visages» de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres d'éducation des adultes (EDA) et de formation professionnelle (FP) des territoires des syndicats affiliés de la FAE. Les lauréates et lauréats auront également la possibilité de partager leur

expérience le jeudi 31 mars, lors du Conseil fédératif de la FAE de mars 2022, permettant ainsi de mieux faire connaître la réalité souvent méconnue de l'enseignement dans les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 18 février 2022**.

Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site Web de la FAE, à l'adresse suivante: www.lafae.qc.ca/perseverance. Il est également imprimable, numérisable et peut être envoyé par courriel à l'attention de Mme Nathalie Martin, à l'adresse suivante: n.martin@lafae.qc.ca.

Que vous soyez de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de la francisation, de la formation à distance ou en établissement pénitentiaire, n'hésitez pas à participer en nous soumettant une ou plusieurs candidatures!

- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



© FAE



©FAE

Système scolaire québécois: quand l'obsession pour la réussite nous mène droit dans le mur

Après avoir exploré dans l'épisode précédent le concept de l'autonomie professionnelle et ce que cela représente pour les enseignantes et les enseignants, le balado *Son de cloche* s'attaque maintenant au problème que représente le recours à la *gestion axée sur les résultats* (G.A.R.) en éducation.

Au fil des extraits d'entrevues réalisées avec Stéphanie Demers et Christian Marois, deux personnes possédant une expertise en la matière, l'animatrice met en lumière les effets pervers de ce style de gestion qui met de côté des finalités éducatives profondément humaines difficilement mesurables afin de laisser toute la place à des objectifs chiffrés qui seraient beaucoup mieux adaptés pour décrire la production d'une chaîne de montage. Au travers des réflexions des personnes, on comprend que, pour nos dirigeants, la compétence des enseignantes et enseignants se résume à leur capacité à produire des résultats qui

nourrissent l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes quitte à sacrifier au passage la véritable mission du système d'éducation québécois: former les citoyens de demain.

Saupoudré d'une généreuse dose d'humour afin de rendre le tout plus digeste, le balado *Son de cloche* alimente encore une fois nos réflexions et lève le rideau sur une réalité qui menace notre profession. Bonne écoute!

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

FAE | APPEL DE CANDIDATURES

Table de travail sur la maîtrise qualifiante en FGJ

Le Congrès de 2019 a mandaté la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour réaliser des travaux menant à la proposition d'un ou des modèles adéquats de formation qualifiante courte tenant compte de l'appréciation de la maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire ainsi que des enjeux et réalités des enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes (FGJ).

Comme le ou les modèles adéquats de formation qualifiante courte doivent notamment tenir compte de l'appréciation de la maîtrise qualifiante en enseignement (**à l'exclusion de la maîtrise qualifiante pour les titulaires du préscolaire-primaire et de celle en adaptation scolaire**), la FAE souhaite former une table composée de cinq (5) enseignantes ou enseignants faisant partie de l'un ou l'autre des groupes suivants:

- Enseignante ou enseignant du secondaire possédant une maîtrise qualifiante en enseignement.
- Enseignante ou enseignant spécialiste du primaire pos-

sédant une maîtrise qualifiante en enseignement.

- Enseignante ou enseignant de classe d'accueil au primaire possédant une maîtrise qualifiante en enseignement.

Il est prévu que les membres de la table de travail se rencontrent pour une durée de trois (3) ou quatre (4) journées, soit les:

- 11 février 2022
- 21 ou 23 mars 2022 (à confirmer)
- 8 avril 2022
- Rencontre supplémentaire possible le 12 ou 13 mai 2022 (à confirmer)

Nous vous invitons donc à nous soumettre votre candidature à sylviezielonka@sepi.qc.ca, avant le 7 janvier prochain à midi. N'oubliez pas de préciser votre champ et le type de maîtrise.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

NOUVEL APPEL DE CANDIDATURES



COMITÉS TEMPORAIRES DU SEPÎ

Nous prolongeons la période de mise en candidature pour les **comités temporaires** du SEPÎ, comités pour lesquels auront lieu des élections au cours d'un prochain conseil des personnes déléguées (CPD). En voici la liste :

- le comité action-mobilisation (CAM) – 3 personnes membres et 1 personne substitut
- le comité *héros* – 4 personnes membres
- le comité de la santé et sécurité au travail (SST) – 3 personnes membres

TOUTEFOIS...

Certaines places dans les **comités permanents** sont également à combler. Les voici :

- le comité de discipline – 3 personnes membres
- le comité d'élection et de référendum – 6 personnes membres et 3 personnes substitués
- le comité des statuts et règlements – 4 personnes membres

LES DÉLÉGATIONS

La **délégation du SEPÎ au Conseil fédératif de négociation** (CFN) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est également à la recherche de :

- 1 personne membre

Il est à noter que les personnes intéressées à faire partie de la délégation du SEPÎ au CFN doivent nous faire parvenir un formulaire de candidature dûment rempli pour que leur candidature soit considérée comme valide. Vous pouvez trouver le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Formulaire_candidature_CFN-2021-12.pdf.

Le SEPÎ a amorcé ses travaux de préparation en vue du Congrès de la FAE qui doit avoir lieu à la fin du mois de juin 2022. Nous sommes donc à la recherche de personnes participantes afin de former la **délégation du SEPÎ au X^e Congrès de la FAE**. Nous sommes à la recherche de personnes membres issues de tous les secteurs :

- 14 personnes membres
- 8 personnes substitués

Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales qui se trouve sur notre site Web ou encore, en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/SEPI-Comites_delegations_2021-2022.pdf.

Dans le cas des délégations, il vous faudra adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE. Ces documents sont rendus disponibles en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations.

De plus, de manière à respecter les règles émises par la Santé publique, les personnes participantes devront également être en mesure de fournir leur preuve de vaccination.

GROUPES DE TRAVAIL

- éducation aux adultes
- formation professionnelle
- diversité sexuelle et de genre – 2 membres

Les groupes de travail de la *formation professionnelle* et de *l'éducation aux adultes* n'ont, pour l'instant, pas de limite de personnes membres et ne sont pas soumis au vote du CPD. Pour en faire partie, il suffit d'être membre du SEPÎ, d'enseigner dans l'un de ces secteurs et d'achever sa candidature. Il ne vous en faut pas plus pour vous y inscrire !

Vous pouvez poser votre candidature pour les comités, les délégations et les groupes de travail en communiquant avec nous par courriel à candidature@sepi.qc.ca.

Notez que pour les comités et délégations, seules les candidatures qui nous parviendront **avant le vendredi 17 décembre à 12h00** seront présentées et feront l'objet d'élections à un CPD en janvier.

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca
- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

ASSURANCES COLLECTIVES

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2022

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS¹

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2021	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01-01-2022 ²				VARIATION
Vie de base de l'adhérent - 1 ^{er} 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
- 10 000 \$	0,41 \$	0,41 \$				0,0%
- 25 000 \$	1,03 \$	1,03 \$				
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)	0,70 \$	0,70 \$				0,0%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1000 \$ d'assurance)		HOMME		FEMME		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans	--	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	0,0%
- 30 à 34 ans	--	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans	--	0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans	--	0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans	--	0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans	--	0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans	--	0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans	--	0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans	--	0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans	--	0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus	--	1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
Salaires de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)	0,953 %	1,234 %				29,5%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
Individuelle	41,90 \$	39,89 \$				-4,8%
Monoparentale	61,20 \$	58,26 \$				
Familiale	100,80 \$	95,96 \$				
- Maladie 2						
Individuelle	56,05 \$	53,36 \$				-4,8%
Monoparentale	84,51 \$	80,45 \$				
Familiale	137,09 \$	130,51 \$				
- Maladie 3						
Individuelle	74,25 \$	70,68 \$				-4,8%
Monoparentale	111,68 \$	106,32 \$				
Familiale	178,02 \$	169,47 \$				

¹ La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

² Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.



ÉCHO DE NOS INSTANCES

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 23 NOVEMBRE 2021

ASSURANCES COLLECTIVES — RENOUELEMENT 2022

Benoit Giguère (FAE) et Luc Desgroseilliers (Samson Groupe Conseil) font la présentation du contexte et du processus qui ont mené au calcul des nouvelles primes qui seront en vigueur à partir de janvier 2022.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année en cours.

NÉGO NATIONALE : FORFAITAIRE ET RAPPEL DE TRAITEMENT

Sophie Fabris rappelle que l'Entente nationale prévoit le versement d'un premier montant forfaitaire de 602,68\$ pour les enseignantes et enseignants ayant occupé une tâche à 100% pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le rappel de traitement (rétroactivité salariale) sera versé le 2 décembre 2021 en fonction des augmentations négociées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 2021

ASSURANCE COLLECTIVE — RENOUELEMENT 2022

Benoit Giguère (FAE) et Luc Desgroseilliers (Samson Groupe Conseil) présentent aux personnes membres le contexte et le processus qui ont mené au calcul des nouvelles primes qui seront en vigueur à partir de janvier 2022.

BILAN POLITIQUE 2020-2021

Sylvie Zielonka fait la présentation du bilan politique du SEPÎ pour l'année de travail 2020-2021. Les personnes membres présentes à l'assemblée générale reçoivent le bilan politique 2020-2021.

COMITÉS PERMANENTS, DE LA CONVENTION ET DE LA LIP ET DÉLÉGATIONS DU SEPÎ 2021-2022

Annie Primeau fait la présentation des différents comités et des délégations du SEPÎ aux instances fédératives. Les personnes membres présentes entérinent la candidature des membres des comités et des délégations.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année de travail 2021-2022. Les personnes membres présentes à l'assemblée générale approuvent les prévisions budgétaires 2021-2022.

BILAN DES COMITÉS PERMANENTS

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation du bilan du comité des finances pour l'année 2021-2022. Olivier Blanchard fait la présentation du bilan du comité d'élection et de référendum pour l'année 2021-2022. L'assemblée générale du SEPÎ reçoit les deux bilans.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

**FERMETURE DE NOS BUREAUX
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Veillez prendre note que
nos bureaux seront fermés
à compter du
21 décembre 2021 à midi.
Nous serons de retour
le 5 janvier 2022.

*Joyeuses fêtes
à toutes et à tous!*

SEPI
SYNDICAT DE
L'ENSEIGNEMENT DE
LA POINTE-DE-L'ÎLE

www.sepi.qc.ca
courrier@sepi.qc.ca

01/12/2021 / m

À l'approche des vacances des fêtes, nous désirons vous rappeler l'importance de bien vous renseigner sur vos protections d'assurance voyage, si vous prévoyez voyager à l'étranger.

La Capitale recommande à tout le personnel enseignant assuré de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, compte tenu notamment des difficultés à garantir l'accès et la qualité aux soins médicaux à l'étranger, considérant l'évolution imprévisible de la situation mondiale, notamment en lien avec la détection du nouveau variant Omicron dans plusieurs pays.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les **frais médicaux d'urgence** liés à la COVID-19 sont couverts pour les destinations voyage pour lesquelles le gouvernement canadien a émis un avertissement de niveau 1, 2 ou 3. Ces frais ne sont pas couverts pour les destinations voyage pour lesquelles un avertissement de niveau 4 est émis:

- Niveau 1 – Prendre les précautions sanitaires habituelles en voyage
- Niveau 2 – Prendre des précautions sanitaires spéciales
- Niveau 3 – Éviter tout voyage non essentiel
- Niveau 4 – Éviter tout voyage

Conformément au contrat d'assurance, votre état de santé devait être bon et stable avant votre départ en voyage.

Pour toute information supplémentaire, notamment sur l'**annulation** ou la **prolongation d'un voyage** ou sur les **frais** liés à une **quarantaine obligatoire** ou à des **tests de dépistage**, vous pouvez consulter la **section assurance voyage**, sur le site Web de l'assureur *La Capitale*: <https://www.lacapitale.com/fr/covid>. Vous pouvez également consulter le site Web du gouvernement canadien sur les conseils aux voyageurs dans le contexte de la COVID-19: <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>.

Personnes-ressource au SEPÎ: Alexie Tétreault, conseillère syndicale, alexietetreault@sepi.qc.ca.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

AGENDA

INSTANCES FÉDÉRATIVES

- >> **Les 8, 9 et 10 décembre 2021**: Conseil fédératif (CF) de la FAE
- >> **Les 13, 14 et 15 décembre 2021**: Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE

FORMATIONS

- >> **Le mardi 11 janvier 2022 de 13 h 00 à 16 h 00**: formation de la FAE sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages à l'ÉDA
- >> **Le jeudi 13 janvier 2022 de 9 h 00 à 15 h 30**: formation CPEPE via la plateforme Zoom
- >> **Le mardi 18 janvier 2022 de 9 h 00 à 15 h 30**: formation CPEPC via la plateforme Zoom

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca